



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 6 juillet 2026

FRANCE 2030 REGIONALISÉ : L'ÉTAT ET LES RÉGIONS LANCENT UN NOUVEL AXE POUR ACCÉLÉRER LA MODERNISATION DE L'INDUSTRIE

À l'occasion de la visite de Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie, et de Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, sur le site de Sew-Usocom à Mommenheim (Bas-Rhin), l'État et les Régions ont annoncé, ce lundi 6 juillet 2026, le lancement d'un cinquième axe du volet régionalisé du plan d'investissement France 2030. La région Grand Est est le premier territoire à ouvrir ce nouveau dispositif qui vise à accompagner la modernisation des TPE, PME et ETI industrielles, afin de renforcer leur compétitivité, leur résilience, leur souveraineté et leur soutenabilité.

Déclinaison territoriale du plan France 2030, « France 2030 régionalisé » permet d'accompagner les projets industriels au plus près des territoires, avec un cofinancement paritaire Etat-Région. Jusqu'à présent, le volet territorial reposait sur quatre axes : l'axe « innovation » pour accélérer l'émergence et la croissance d'entreprises innovantes, l'axe « i-Démo régionalisé » pour soutenir les projets collaboratifs de recherche et développement, l'axe « filière » pour renforcer la compétitivité des filières stratégiques, et l'axe « formation » pour favoriser les projets partenariaux de formations professionnelles.

Avec ce cinquième axe, intitulé « Projets de modernisation et d'adoption de technologies avancées », le plan s'enrichit d'un volet consacré au soutien des investissements productifs, afin d'accélérer la transformation du tissu industriel.

Deux types d'accompagnement sont possibles :

- **Un premier volet dédié à l'acquisition d'équipements et de logiciels** permettant une transformation durable et compétitive de l'outil industriel.
- **Un second volet consacré à des projets de modernisation et d'investissements de plus grande ampleur**, destinés à diversifier la production ou à créer de nouvelles activités, avec l'ambition d'accompagner des projets structurants et transformants pour les entreprises.

Dans le Grand Est, ce nouvel axe est cofinancé à parité par l'État et la Région Grand Est et mobilisera 8 millions d'euros. Un appel à projets, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, sera lancé à compter du 1^{er} octobre 2026 dans la région Grand Est.

Il ciblera en priorité les projets des filières métallurgiques et sidérurgiques, notamment les activités de forge et de fonderie, les projets contribuant au développement d'industries stratégiques et à la souveraineté nationale, en particulier dans les domaines de la défense, des énergies – notamment nucléaire – et de la cybersécurité mais aussi les projets favorisant la relocalisation et la réinternalisation d'activités de production industrielle sur le territoire régional.

Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie : *« La modernisation de notre industrie est une condition essentielle de notre souveraineté économique. Avec ce nouvel axe de France 2030 régionalisé, l'État et les Régions renforcent leur action commune pour donner aux PME et ETI les moyens d'investir, d'innover et de gagner en compétitivité. En lançant ce dispositif dans le Grand Est, nous faisons le choix d'une politique industrielle de proximité, adaptée aux réalités des territoires et au service de la réindustrialisation de notre pays. »*

Franck Leroy, président de la Région Grand Est : *« L'industrie est profondément ancrée dans l'identité du Grand Est et constitue l'un des ressorts de son avenir. En étant la première Région à déployer ce nouveau volet de France 2030, nous donnons corps à l'ambition de notre Pacte pour l'Industrie et démontrons la force d'une mobilisation conjointe de l'État et de la Région au service de nos entreprises. Investir, moderniser et consolider nos filières, c'est renforcer la souveraineté industrielle de la France à partir de ses territoires. »*

Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030 : *« France 2030 a toujours placé les territoires au cœur de sa stratégie de déploiement. Avec ce nouvel axe du volet régionalisé, nous franchissons une étape décisive pour ancrer l'innovation et la modernisation industrielle dans les territoires. En ciblant les TPE, PME et ETI, nous leur donnons les moyens de se transformer, d'adopter des technologies de pointe et de renforcer leur compétitivité, tout en contribuant à la souveraineté industrielle de la France. Le Grand Est, terre d'excellence manufacturière, incarne parfaitement cette dynamique : celle d'une industrie résiliente, décarbonée et tournée vers l'avenir. »*

Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance : *« Les TPE, PME et ETI sont le cœur battant de notre économie et de nos territoires. Ce nouveau dispositif, traduit une convergence entre l'État, les Régions et Bpifrance et apporte une réponse concrète aux besoins de notre industrie. En tant qu'opérateur de confiance, notre rôle est d'apporter un soutien concret et de proximité à ces entrepreneurs pour financer leurs projets, accélérer leur développement et renforcer durablement leur compétitivité. »*

Le dispositif sera ouvert progressivement dans les autres régions.

Ce dispositif est ouvert dans la Région Grand Est jusqu'au 31 décembre 2027. La plateforme de candidature de Bpifrance ouvrira à partir du 1er octobre 2026 jusqu'au 30 septembre 2027.

Lien pour accéder au CdC : <https://innovationavenir.grandest.fr/projets-de-modernisation/>

Dans les autres régions, ce dispositif va être déployé progressivement à partir de la rentrée 2026 et jusqu'au **31 décembre 2027 au plus tard**.

Contacts presse :

Cabinet de Sébastien Martin : presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance : presse@bpifrance.fr

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition :** transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur et ses objectifs ambitieux :** 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, et par un principe d'exclusion systématique des projets qui seraient défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ **Est mis en œuvre collectivement :** pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr> / - Suivez-nous sur X (Ancien Twitter) : @Bpifrance

- @BpifrancePresse et sur LinkedIn